

6 MARS 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 6 MARS 2000 à 20:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

ONIL COUTURE

**PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
JEAN-JACQUES BOISVERT**

Monsieur le conseiller **JEAN McMASTER** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2000-03-072 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2000-03-073 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 FÉVRIER 2000
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2000-03-074 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2000
 - N. M. 3.2 DÉPÔT DE RAPPORT FINANCIER DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 1^{ER} MARS 2000
 - N. M. 3.3 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE, ANNÉE 1999

6 MARS 2000

- N. M. . 3.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2000
- N. M. 3.5 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, ANNÉE 1999
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2000-03-075 4.1 AUTORISATION DE PAYER LA SOMME DE QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS À COLLECTION CHAUVIN INC.
- 2000-03-076 4.2 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT : DÉBAT SUR LA FUSION DES MUNICIPALITÉS
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2000-03-077 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 837-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (32 640\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 774-94 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUELABLE LE 25 AVRIL 2000
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- N. M. 7.1 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIEDMONT-YAMASKA : DE MANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- 2000-03-078 7.2 L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET RÉGION : BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL
- 2000-03-079 7.3 CAHIER SPÉCIAL 100^E ANNIVERSAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE GRANBY-BROMONT
- 2000-03-080 7.4 CONCOURS QUÉBÉCOIS « ENTREPRENEUR-E À TOUT ÂGE » : DEMANDE DE COMMANDITE
- 2000-03-081 7.5 TOURNOI ANNUEL « AMICAL DE BROMONT » : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN TROPHÉE GRAVÉ AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 7.6 ASSOCIATION DU DIABÈTE DE BROME-MISSISQUOI : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1999-2000
- 2000-03-082 7.7 COMITÉ DES PRIX DES BOURSES D'ÉTUDE DE MASSEY-VANIER : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6 MARS 2000

2000-03-083	7.8	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT
2000-03-084	7.9	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE, ANNÉE 2000
2000-03-085	7.10	TRAITEMENT DES PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE POUR L'AN 2000
2000-03-086	7.11	SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT
N. M.	7.12	JÉRÔME SYLVESTRE : DEMANDE DE COMMANDITE
2000-03-087	7.13	PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC SUR LA RUE BROUSSEAU
2000-03-088	7.14	ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-02-069 CONCERNANT L'ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 393 DU CADASTRE DE BROMONT LORS DE LA TENUE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 30 NOVEMBRE 1999
2000-03-089	7.15	FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES (RÉFORME TRUDEL)
2000-03-090	7.16	ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DE <u>VOICI BROMONT</u>
2000-03-091	7.17	MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE POUR RÉDIGER UN ACTE D'ACHAT DÉFINITIF DES LOTS 1615-13 ET 1615-19, 1615-14 ET 1615-19, 1615-15 ET 1615-19, 1615-16 ET 1615-19, 1615-17 ET 1615-19 AINSI QUE 1615-18 ET 1615-19, LOTS ACQUIS PAR LA VILLE LORS DE LA TENUE D'UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
2000-03-092	7.18	MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY POUR FAIRE L'ACHAT REGROUPÉ D'ESSENCE ET DE DIESEL POUR LA VILLE DE BROMONT, DE JUIN 2000 À JUIN 2002
2000-03-093	7.19	ACCUMULATION DE SÉDIMENTS À L'EMBOUCHURE D'UN LAC PRIVÉ, RUE DES PERDRIX
2000-03-094	7.20	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
2000-03-095	7.21	ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTATIF
2000-03-096	7.22	ACHAT DE LOGICIELS
2000-03-097	7.23	PROGRAMME D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AUPRÈS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES MEMBRES DU CONSEIL
2000-03-098	7.24	ACHAT D'UN CAMION ¾ DE TONNE À L'ESSENCE ET ACHAT D'UN CAMION ¾ DE TONNE AU DIESEL

6 MARS 2000

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2000-03-099 8.1 PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ » : USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION
- 2000-03-100 8.2 CONGÉ SANS SOLDE À TEMPS PARTIEL DE MADAME SOPHIE BARRET
- 2000-03-101 8.3 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR LE COMPLEXE DUFFERIN INC., LE ROYAL BROMONT
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR SUZANNE CLICHE, RESTAURANT LE DENZAN
- N. M. 9.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 FÉVRIER 2000
- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DES LOTS 957 ET 970
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY CHEVRETTE, MINISTRE DES TRANSPORTS, RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION AUX PASSAGES À NIVEAU
- N. M. 9.6 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC. TENUES LE 7 DÉCEMBRE 1999 ET LE 25 JANVIER 2000
- N. M. 9.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR NICOLAS BRETON RELATIVE À L'IMPLICATION DE LA VILLE DANS LA PROMOTION RÉSIDENTIELLE

10. VARIA

- 2000.03.102 10.1 MANDAT DONNÉ À LA FIRME DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS POUR LA PRÉPARATION DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE INCLUANT L'AFFICHAGE AUTOROUTIER ET LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
- 2000.03.103 10.2 MANDAT DONNÉ À M^E MADELEINE LEMIEUX RELATIVEMENT À L'APPEL LOGÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC PAR MADAME DANIELLE RIOUX

6 MARS 2000

- 2000.03.104 10.3 DEMANDE À MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES, DE REVOIR LA FISCALITÉ DES
PARCS DE MAISONS MOBILES PRIVÉS
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2000.03.105 12 LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, o.m.a

2000-03-072

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Les sujets suivants ont été ajoutés au « **VARIA** » de l'ordre du jour :

- 10-1 MANDAT DONNÉ À LA FIRME DANIEL ARBOUR ET
ASSOCIÉS POUR LA PRÉPARATION DU RÈGLEMENT
D'AFFICHAGE INCLUANT L'AFFICHAGE AUTOROUTIER
ET LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
- 10-2 MANDAT DONNÉ À M^E MADELEINE LEMIEUX
RELATIVEMENT À L'APPEL LOGÉ AUPRÈS DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC PAR MADAME
DANIELLE RIOUX
- 10-3 DEMANDE À MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES, DE REVOIR LA FISCALITÉ DES
PARCS DE MAISONS MOBILES PRIVÉS

ADOPTÉ

2000-03-073

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 FÉVRIER 2000**

6 MARS 2000

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu. au préalable, copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2000.

ADOPTÉ

2000-03-074

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU
29 FÉVRIER 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste de comptes à payer du mois de février 2000 au montant de **UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE ONZE DOLLARS ET CINQ CENTS (1 264 011,05\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste adoptée et jointe à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DES REVENUS ET DES DÉPENSES
AU 1^{ER} MARS 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du proforma au 1^{er} mars 2000.

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA CONSOMMATION DE L'EAU
POTABLE, ANNÉE 1999**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur la consommation d'eau pour l'année 1999.

6 MARS 2000

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
FÉVRIER 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de février 2000 déposée par Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment. Le montant des permis émis durant le mois de février 2000 se chiffre à **CENT CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (156 800\$)**.

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE, ANNÉE 1999**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel 1999 du service de sécurité publique déposé par Messieurs Réal Ouimet, directeur et Pierre Henri directeur adjoint.

2000-03-075

**AUTORISATION DE PAYER LA SOMME DE QUATRE-VINGT-DEUX
DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS À COLLECTION
CHAUVIN INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (82,82\$)**, taxes incluses, Bing, Bang, Collection Chauvin inc., somme représentant l'achat de quatre (4) chapeaux de ville polar.

ADOPTÉ

2000-03-076

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT :
DÉBAT SUR LA FUSION DES MUNICIPALITÉS**

6 MARS 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50\$)** à la chambre de commerce du district de Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de cinq (5) participants au débat sur la fusion des municipalités.

ADOPTÉ

2000-03-077

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 837-2000 INTITULÉ
« RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE
SOMME DE TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE
DOLLARS (32 640\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 774-94 DE LA
VILLE DE BROMONT, RENOVELABLE LE 25 AVRIL 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-02-038 dispensant le greffier de lire ledit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 837-2000 intitulé « RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (32 640\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 774-94 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOVELABLE LE 25 AVRIL 2000

ADOPTÉ

N. M.

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIEDMONT-YAMASKA :
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Yvette Pratte.

6 MARS 2000

2000-03-078

**L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE
GRANBY ET RÉGION : BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT VINGT DOLLARS (120\$)**, à l'Association des parents et amis du malade mental de Granby et région, somme représentant la participation de deux (2) personnes au neuvième brunch bénéfice de l'Association.

ADOPTÉ

2000-03-079

**CAHIER SPÉCIAL 100^E ANNIVERSAIRE DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE RÉGION DE GRANBY-BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350\$)**, taxes en sus, à la Chambre de commerce du district Granby-Bromont, somme représentant l'achat d'une publicité d'une demi-page dans le Cahier spécial 100^e anniversaire de la Chambre de commerce.

ADOPTÉ

2000-03-080

**CONCOURS QUÉBÉCOIS « ENTREPRENEUR-E À TOUT ÂGE » :
DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MARS 2000

QUE le Conseil municipal ne souhaite pas commanditer le « Concours entrepreneur-e à tout âge ».

ADOPTÉ

2000-03-081

TOURNOI ANNUEL « AMICAL DE BROMONT » : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN TROPHÉE GRAVÉ AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT DOLLARS (100\$)** à l'Avalanche Yamaska Missisquoi, somme représentant la participation de la Ville de Bromont pour l'achat d'un trophée gravé au nom de la Ville de Bromont à l'occasion de la tenue du tournoi annuel « Amical de Bromont ».

ADOPTÉ

N. M.

ASSOCIATION DU DIABÈTE DE BROME-MISSISQUOI : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1999-2000

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Pierre Marzialì, président d'honneur.

2000-03-082

COMITÉ DES PRIX DES BOURSES D'ÉTUDE DE MASSEY-VANIER : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MARS 2000

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT VINGT-CINQ DOLLARS (125\$)** À Masey-Vanier Awards Committee, somme représentant la participation de la Ville de Bromont au Comité des prix et des bourses d'étude de Massey-Vanier.

ADOPTÉ

2000-03-083

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'IMPLANTATION
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé des soumissions publiques, en novembre 1999, pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques ainsi que pour la collecte sélective et le compostage des résidus verts ;

ATTENDU QU'à partir du mois de juin 2000, la collecte sélective sera implantée sur tout le territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE des bacs de récupération de 240 litres seront distribués à chacune des adresses civiques du territoire et que des bacs de 360 litres seront distribués aux immeubles de 6 logements et plus et ce, à raison d'un (1) bac par tranches de six (6) logements ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande à collecte sélective Québec, une aide financière afin de mettre en place des moyens de sensibilisation de la population à l'importance de participer activement à la collecte sélective.

ADOPTÉ

2000-03-084

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRE, ANNÉE 2000**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 24 février 2000 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

6 MARS 2000

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/LITRE
Calclo 2000 inc.	0,189\$*
Somavrac (c. c.) inc.	0,207\$*

* taxes applicables en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture et d'épandage de calcium liquide sur les chemins gravelés de la Ville de Bromont, pour l'année 2000, au plus bas soumissionnaire conforme soit Calclo 2000 inc. selon le prix soumis.

ADOPTÉ

2000-03-085

**TRAITEMENT DES PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE
POUR L'AN 2000**

ATTENDU QUE la cour municipale commune de Waterloo utilise plusieurs procureurs pour représenter les municipalités devant la cour ;

ATTENDU QUE lesdits procureurs ne sont pas rémunérés de la même façon ;

ATTENDU la résolution numéro 991130.09.1 du comité intermunicipal de la cour municipale commune de Waterloo uniformisant ce tarif dans un objectif de réduction des dépenses de la cour ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont entérine la résolution numéro 991130.09.1 du comité de la cour municipale commune de Waterloo en sanctionnant le traitement des procureurs de la cour par les tarifs suivants, pour l'an 2000 :

- soit un traitement fixe de 250,00\$ par séance
- soit 115,00\$ de l'heure pour les dossiers criminels

6 MARS 2000

DE signifier à la Ville de Waterloo, chef lieu de la cour municipal, d'appliquer ce tarif, pour l'année 2000.

ADOPTÉ

2000-03-086

**SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION POUR LA
PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT**

ATTENDU que la Ville de Bromont s'est engagée à verser à l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont, une subvention de 1 000\$ pour chaque nouvelle construction résidentielle et que le nombre de permis, pour l'année 1999, se chiffre à 43 ;

ATTENDU QUE la Ville a déjà versé, à l'Association, 42 000\$ en subvention pour l'année 1999 :

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder, à l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont, une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000\$)**.

ADOPTÉ

N. M.

JÉRÔME SYLVESTRE : DEMANDE DE COMMANDITE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière.

2000-03-087

**PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC SUR LA RUE
BROUSSEAU**

ATTENDU la demande faite, à la Ville de Bromont, par des citoyens de la municipalité de Brigham de prolonger le service d'aqueduc municipal sur la rue Brousseau afin de les desservir ;

6 MARS 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il n'est pas dans les projets à court ou moyen terme de la Ville de Bromont de prolonger le service d'aqueduc municipal, rue Brousseau.

ADOPTÉ

2000-03-088

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-02-069
CONCERNANT L'ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 393 DU
CADASTRE DE BROMONT LORS DE LA TENUE DE LA VENTE
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 30 NOVEMBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2000-02-069 compte tenu de la résolution numéro 1999-12-494 qui mandatait un notaire pour rédiger un acte d'achat du lot 393 du cadastre de Bromont suite à une vente pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉ

2000-03-089

**FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES
(RÉFORME TRUDEL)**

ATTENDU le Décret numéro 1404-99 du 15 décembre 1999 adopté par le Gouvernement du Québec de façon à rendre applicable, pour l'année 2000, la contribution des municipalités au fonds spécial de refinancement des activités établie, en vertu de la *Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales* ;

ATTENDU la demande de paiement adressée à la ville par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour une somme de **TROIS CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (320 657\$)**, payable avant le 31 mars 2000 ;

6 MARS 2000

ATTENDU les articles 13, 14 et 15 de la *Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales*, contraignant la municipalité à effectuer ce paiement même si la municipalité ou l'Union des municipalités du Québec entend contester la contribution des municipalités rendue applicable pour l'année 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont effectue le paiement de **TROIS CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (320 657\$)** exigés par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à sa demande de paiement du 14 février 2000, sous protêt et dans le seul but d'éviter les conséquences prévues aux articles 13, 14 et 15 de la *Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales*.

QUE la municipalité déclare que ce paiement est fait sous contrainte et sans reconnaître, d'aucune façon, la validité de la contribution municipale rendue applicable aux termes du dédit décret.

QUE la Ville de Bromont se réserve tous les recours relativement à l'annulation du décret numéro 1404-99 du 15 décembre 1999 et à l'obtention du remboursement de la somme ainsi payée.

ADOPTÉ

2000-03-090

ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DE VOICI BROMONT

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 3 mars 2000, à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX*	
	POUR IMPRESSION	POUR FILMS
Impression Daigle inc.	1 545,00\$	250,00\$
Bienvenu, Ladouceur Communication inc.	1 866,67\$	268,70\$

* **taxes applicables en sus**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MARS 2000

D'adjuger le contrat d'impression du bulletin municipal *Voici Bromont* au plus bas soumissionnaire conforme soit, Impression Daigle inc, selon les prix soumis le tout conformément aux spécifications demandées.

ADOPTÉ

2000-03-091

MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE POUR RÉDIGER UN ACTE D'ACHAT DÉFINITIF DES LOTS 1615-13 ET 1615-19, 1615-14 ET 1615-19, 1615-15 ET 1615-19, 1615-16 ET 1615-19, 1615-17 ET 1615-19 AINSI QUE 1615-18 ET 1615-19, LOTS ACQUIS PAR LA VILLE LORS DE LA TENUE D'UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis les lots 1615-13 et 1615-19, 1615-14 et 1615-19, 1615-15 et 1615-19, 1615-16 et 1615-19, 1615-17 et 1615-19 ainsi que 1615-18 et 1615-19 du cadastre du canton de Brome lors de la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes ;

ATTENDU QUE, plus d'un an s'étant écoulé, la Ville peut acquérir définitivement lesdits immeubles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M^e Joanne Désourdy, notaire, afin de rédiger un acte d'achat définitif, par la Ville de Bromont, des lots 1615-13 et 1615-19, 1615-14 et 1615-19, 1615-15 et 1615-19, 1615-16 et 1615-19, 1615-17 et 1615-19 ainsi que 1615-18 et 1615-19 du cadastre du canton de Brome.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte d'achat.

ADOPTÉ

2000-03-092

MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY POUR FAIRE L'ACHAT REGROUPÉ D'ESSENCE ET DE DIESEL POUR LA VILLE DE BROMONT, DE JUIN 2000 À JUIN 2002

ATTENDU l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

6 MARS 2000

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite procéder à l'achat regroupé pour se procurer de l'essence et du diesel dont elle aura besoin pour les deux prochaines années, soit de juin 2000 à juin 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à la Ville de Granby le mandat de procéder, en son nom, à un achat regroupé concernant l'essence et le diesel nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, pour deux (2) ans, selon les quantités suivantes :

- Carburant diesel (réservoir de 22 755 litres) : 40 000 litres
- Carburant diesel de très basse température : 30 000 litres
- Essence régulière sans plomb(réservoir de 27 750 litres) : 75,000 litres

QUE la Ville de Bromont s'engage, si la Ville de Granby adjuge le contrat de fourniture d'essence et de diesel, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté elle-même avec le fournisseur.

ADOPTÉ

2000-03-093

**ACCUMULATION DE SÉDIMENTS À L'EMBOUCHURE D'UN LAC
PRIVÉ, RUE DES PERDRIX**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Diane Perreault relativement à l'état d'un petit lac privé situé entre les rues des Mouettes, des Perdrix et des Tourterelles, suite à l'apport de sédiments lors de pluies fortes et abondantes et lors de la fonte des neiges ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut réaliser des travaux sur des terrains privés.

QUE, suite à une étude réalisée l'an dernier concernant la gestion du bassin versant du lac Bromont, le Conseil municipal a prévu, dans son budget pour l'exercice financier 2000, une somme d'argent pour réaliser des travaux correctifs dans le secteur.

ADOPTÉ

6 MARS 2000

2000-03-094

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation, pour l'achat des équipements informatiques suivants, entre autres :

1 serveur de bureautique

2 ordinateurs pour la géomatique
(départements d'urbanisme et travaux publics)

3 ordinateurs (services administratifs)

1 imprimante (géomatique)

1 scanner (services administratifs)

ADOPTÉ

2000-03-095

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTATIF

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à acheter un ordinateur portatif « Eurocom 3400 » pour la somme de **TROIS MILLE CINQ CENT DIX-NEUF DOLLARS (3 519,00\$)**, taxes en sus.

ADOPTÉ

2000-03-096

ACHAT DE LOGICIELS

ATTENDU QUE les municipalités peuvent se procurer tout bien meuble auprès du directeur général des achats du gouvernement du Québec ;

6 MARS 2000

ATTENDU QUE les municipalités sont ainsi exempter de suivre les règles applicables en matière de soumissions sur invitation et de soumissions publiques ;

ATTENDU QUE certains de ces logiciels sont requis pour mettre en réseau les ordinateurs et pour avoir accès à Internet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à procéder à l'achat de logiciels auprès du directeur général des achats du gouvernement ou de fourniture et ameublement du Québec.

ADOPTÉ

2000-03-097

**PROGRAMME D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
AUPRÈS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES MEMBRES DU
CONSEIL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies informatiques de ses employés et des membres du Conseil ;

ATTENDU QUE la Ville veut développer un programme favorisant l'accès aux équipements informatiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mise sur pied d'un programme facilitant l'achat d'équipements informatiques pour les employés municipaux et les membres du Conseil municipal.

QUE les principales clause du programme soient les suivantes :

- La Ville de Bromont financera l'achat des équipements informatiques ;
- L'employé ou le membre du Conseil s'engage à rembourser la Ville de Bromont à toutes les deux semaines par un prélèvement sur les paies ;
- L'employé ou le membre du Conseil s'engage à rembourser la totalité de la somme avant la dernière paie de l'année 2000.

ADOPTÉ

6 MARS 2000

2000-03-098

**ACHAT D'UN CAMION ¾ DE TONNE À L'ESSENCE ET ACHAT D'UN
CAMION ¾ DE TONNE AU DIESEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service des travaux publics à aller en soumission sur invitation pour l'achat d'un camion ¾ de tonne à l'essence et l'achat d'un camion ¾ de tonne au diesel.

ADOPTÉ

2000-03-099

**PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ » : USINES DE
FILTRATION ET D'ÉPURATION**

ATTENDU le besoin d'embaucher des techniciens en eau potable et des techniciens en eaux usées pour la période d'été, en remplacement des employés réguliers en vacances ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut se prévaloir du programme « Placement carrière-été » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dans le cadre du programme « Placement carrière-été », le Conseil municipal autorise Madame Marie-Jérôme Hanoul, adjointe administrative, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre la Ville de Bromont et Développement des ressources humaines.

ADOPTÉ

2000-03-100

**CONGÉ SANS SOLDE À TEMPS PARTIEL DE MADAME SOPHIE
BARRET**

6 MARS 2000

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de Madame Danielle Rioux, trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Sophie Barret occupe le poste de réceptionniste cinq (5) jours par semaine, mettant ainsi fin à son congé sans solde à temps partiel.

ADOPTÉ

2000-03-101

EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le rapport déposé par Monsieur André Deragon, directeur des travaux publics, concernant l'entretien d'hiver pour les Versants de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE poursuivre l'engagement de Monsieur Daniel Potvin, selon la convention collective en vigueur, soit classe 4, an 1, au taux horaire de 13,45\$ et ce, jusqu'à la fin du mois de mars 2000.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR LE COMPLEXE DUFFERIN INC., LE ROYAL
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR SUZANNE CLICHE, RESTAURANT LE
DENZAN**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande.

6 MARS 2000

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 10 FÉVRIER 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE
DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DES LOTS 957
ET 970**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY CHEVRETTE,
MINISTRE DES TRANSPORTS, RELATIVEMENT À L'OCTROI
D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA
SIGNALISATION AUX PASSAGES À NIVEAU**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Chevrette.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT
INC. TENUES LE 7 DÉCEMBRE 1999 ET LE 25 JANVIER 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR NICOLAS BRETON
RELATIVE À L'IMPLICATION DE LA VILLE DANS LA PROMOTION
RÉSIDENTIELLE**

6 MARS 2000

Les membres du Conseil ont pris connaissance de Monsieur Breton.

2000-03-102

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS
POUR LA PRÉPARATION DU RÈGLEMENT D’AFFICHAGE
INCLUANT L’AFFICHAGE AUTOROUTIER ET LA SIGNALISATION
DIRECTIONNELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE mandater la firme Daniel Arbour et Associés afin de rédiger un nouveau règlement d’affichage incluant l’affichage autoroutier et la signalisation directionnelle.

ADOPTÉ

2000-03-103

**MANDAT DONNÉ À M^E MADELEINE LEMIEUX RELATIVEMENT À
L’APPEL LOGÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE
QUÉBEC PAR MADAME DANIELLE RIOUX**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE mandater M^e Madeleine Lemieux pour représenter la Ville de Bromont, suite à l’appel logé par Madame Danielle Rioux, auprès de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

2000-03-104

**DEMANDE À MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES, DE REVOIR LA FISCALITÉ DES PARCS DE
MAISONS MOBILES PRIVÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

6 MARS 2000

DE demander à Madame Louise Harel, ministre d'État des Affaires municipales et de la Métropole, de revoir la fiscalité des parcs de maisons mobiles privés du Québec dans le but de voir s'il y a iniquité entre les propriétaires de maisons mobiles et les autres propriétaires de maison et ce afin de clarifier la situation.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Martin Visser demande quand le nouveau règlement d'affichage sera mis en vigueur. Monsieur Visser dépose en outre un croquis de ce que pourrait être la circulation sur le boulevard de Bromont ainsi que les rues Lafontaine, Saint-Denis et Bleury pour améliorer la situation durant la période estivale.
- Madame Diane Caouette demande des précisions sur la résolution adoptée par le Conseil concernant les parcs de maisons mobiles du Québec.
- Monsieur Richard Mongrain demande où en est la Ville avec sa demande d'aménager un logement pour une personne handicapée.
- Monsieur Roger Bourque revient sur l'état de la rue de Lévis qui, malgré l'argent investi pour l'améliorer, laisse à désirer (dénivellement, réparation, nettoyage, fossé, largeur, etc.) Il suggère fortement de fermer l'aréna car, selon lui, elle ne sert qu'à des gens de l'extérieur et que ses coûts d'opération sont trop élevés.

2000-03-105

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER